

GUIDE DE LA
RENTRÉE
SCOLAIRE
2022



« Les enfants
pensent qu'ils ne
pourront jamais
devenir ministre,
voyageur ou écrivain,
cela n'est pas vrai »

Janusz Korczak (1878-1942)
médecin-pédiatre,
éducateur, pédagogue et
écrivain polonais, inspirateur
de la Convention des droits
de l'enfant.



ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis deux années, nous poursuivons nos réformes en matière d'éducation. Après le retour de la semaine de 4 jours, le soutien scolaire gratuit pour tous les élèves, l'enrichissement de l'offre périscolaire avec les activités ludoéducatives du mercredi matin, le double choix de menu dans les cantines, **nous avons lancé l'an dernier Trappes & Moi**, un site internet et une application smartphone pour faciliter vos démarches administratives, et en particulier celles liées à la scolarité de vos jeunes enfants.

Ces efforts se poursuivent en 2022-2023, avec une procédure encore davantage simplifiée.

Plus besoin de s'inscrire une fois par an à chaque activité : tous les petits trappistes peuvent fréquenter les activités périscolaires, en réservant simplement à l'avance (48h au minimum). Il suffit pour avoir accès à vos agendas de compléter une fiche de renseignements commune à tous les services qui vous permettra de transmettre les informations utiles en une seule fois.

La présentation des menus sera aussi plus claire, pour vous permettre de mieux comprendre la nature du plat qui sera servi chaque jour à votre enfant.

L'exigence est au cœur de notre démarche, nous cherchons à toujours améliorer notre offre pédagogique et la qualité de l'accueil de nos enfants. Nous lançons d'ailleurs cette année **une nouvelle démarche pour améliorer nos pratiques professionnelles**. Les agents et encadrants des temps périscolaires signeront une charte d'engagement, qui liste de manière claire les compétences et savoir-être attendus pour garantir un comportement professionnel exemplaire, **et donc un accueil de qualité pour vos enfants**.

Cette rentrée sera également celle de l'espoir d'une situation sanitaire enfin stabilisée, avec la fin du port du masque systématique dans les classes, pour les élèves comme les enseignants. La sortie de cette crise, qui dure déjà depuis plus

de deux ans et demi, sera aussi le retour ou même pour certains la découverte d'une sociabilité normale, des jeux non contraints par des règles restrictives, et des sorties et activités à nouveaux possibles. C'est en tout cas le souhait que nous pouvons formuler pour les enfants, tout comme les professionnels de l'éducation. Qu'il nous soit permis de saluer ici l'engagement de ces derniers, l'extrême adaptabilité dont ils ont su faire preuve tout au long de ces mois, et de leur exprimer notre admiration et notre affection !

Belle rentrée à tous !



Sandrine Grandgambe
Première adjointe
en charge de la réussite
scolaire et de la vie culturelle



Ali Rabeh
Maire de Trappes
Vice-Président de
Saint-Quentin-en-Yvelines



Djamel Arichi
Ajoint au Maire en charge
de l'évaluation et de l'amélioration
des services aux habitants



Jarina Samad
Ajointe au Maire
en charge de l'épanouissement
des tout-petits



Catherine Chabay
Conseillère municipale
en charge de la parentalité et du
dispositif de la réussite éducative

SOMMAIRE

Les temps scolaires / Autour de l'école : les différents accueils	5
La semaine type d'un enfant en maternelle	6
La semaine type d'un enfant en élémentaire	7
Après la classe	8
La pause méridienne (restauration)	9
Carte des sites	12
Le mercredi	14
L'accueil de loisirs des vacances scolaires	15
La réussite éducative	16
Inscription sur Trappes&Moi	17
Réservation ou annulation des activités	20
La facturation et le paiement	21
Tarifs	22
Questions de santé	23
Vos contacts	24



LES TEMPS SCOLAIRES

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Accueil des enfants par les enseignants : de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30

AUTOUR DE L'ÉCOLE : LES DIFFÉRENTS ACCUEILS

La Ville propose des accueils périscolaires et de loisirs accessibles à tous les enfants d'âge maternel ou élémentaire.



RAPPEL

En période scolaire vous pouvez réserver ou annuler les activités de votre choix jusqu'à J-2 avant la date souhaitée (détails en page 2).

L'ACCUEIL DU MATIN

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



→ **de 7h30 à 8h20** lundi, mardi, jeudi et vendredi

C'est un temps calme pour commencer la journée en douceur. Il est proposé des activités récréatives libres et une collation aux enfants d'âge maternel et élémentaire. Cet accueil est encadré par les ATSEM au sein de chaque école maternelle.

Cas particuliers :

Aragon → accueil sur Cotton

Ferry → accueil sur Joliot-Curie

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN MATERNELLE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 à 11h30	Classe	Ateliers ludo-éducatifs
11h30 à 13h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h30 à 16h30	Classe	Accueil de loisirs
16h30 à 18h30	Accueil du soir - Pause goûter Départ possible à partir de 17h	Départ possible à partir de 16h45

 Temps organisé par l'Éducation nationale.

 Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.

 Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

LA SEMAINE TYPE D'UN ENFANT EN ÉLÉMENTAIRE

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI		MERCREDI
7h30 à 8h30	Accueil du matin	Accueil du matin
8h30 à 11h30	Classe	Ateliers ludo-éducatifs
11h30 à 13h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner
13h30 à 16h30	Classe	Accueil de loisirs 13h30 à 18h30 Départ à partir de 16h45
16h30 à 18h	Étude et ateliers pour m'épanouir (1€/an) Pause goûter incluse	
18h à 18h30	Accueil du soir Départ à partir de 18h	

 Temps organisé par l'Éducation nationale.

 Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, payant au quotient familial.

 Temps facultatif organisé par la Ville de Trappes, sur réservation, à 1 euro symbolique par an seulement.

APRÈS LA CLASSE

MATERNELLE



→ **de 16h30 à 18h30** lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les enfants sont accueillis le soir pour un temps récréatif ponctué par un goûter et des jeux. L'accent est mis **sur la découverte et le plaisir de la lecture.**



Départ des enfants
à partir de 17 h
en continu.

APRÈS LA CLASSE

ÉLÉMENTAIRE

ÉTUDE ET ATELIERS POUR M'ÉPANOUIR



GRATUIT *

→ **de 16h30 à 18h** lundi, mardi, jeudi, vendredi

Un temps adapté pour répondre encore mieux aux besoins des enfants :

- Pause goûter (fourni par la Ville).
- Travail personnel de l'élève **accompagné par des enseignants et des animateurs diplômés**, en petits groupes et par niveau.
- Activités ludo-éducatives encadrées par des animateurs.

! Dès 18h, les enfants toujours présents passent à l'accueil du soir (payant).

L'ACCUEIL DU SOIR

→ **de 18h à 18h30** lundi, mardi, jeudi, vendredi

Il s'agit d'un temps récréatif pour bien terminer la journée.



Départ des enfants
à partir de 18 h
en continu.

SOUTIEN SCOLAIRE GRATUIT À DOMICILE



En plus du soutien scolaire assuré après l'école, la Ville de Trappes vous propose un autre service : chez vous, accompagnez votre enfant avec **Enseigno**, l'application numérique de soutien scolaire offerte par la Ville.

Recevez vos codes d'accès en vous inscrivant sur l'espace citoyen **Trappes&Moi**.

* 1 euro symbolique par an seulement

PAUSE MÉRIDIANNE (RESTAURATION)

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE



→ **de 11h30 à 13h30** lundi, mardi, jeudi et vendredi

Les repas sont préparés par la cuisine centrale municipale « Les Marmitons » dans le respect des normes sanitaires, d'hygiène et d'équilibre alimentaire. Les menus sont élaborés avec l'appui d'une diététicienne et examinés en commission restauration.

! **NOUVEAU** : cette commission est ouverte aux parents (inscription sur Trappes&Moi)

Chaque semaine, près de 14.000 repas sont préparés par une équipe de 17 agents : des cuisiniers bien sûr, mais aussi des magasiniers, chauffeurs, plongeurs, secrétaires. Avec les agents d'office, les animateurs et les ATSEM qui encadrent la distribution des repas, c'est toute une équipe de professionnels qui se mobilise pour assurer le repas de votre enfant.

1 heure de repas pour 1 heure d'activités

Cette pause est également un temps éducatif à part entière, qui permet aux enfants de se ressourcer et se dépenser au milieu de journée, en partageant un moment convivial au travers d'une multitude d'activités proposées, notamment sportives.

DES INITIATIVES NOMBREUSES

→ La Ville organise régulièrement des animations culinaires et d'éducation au goût.

→ Plusieurs fois par an, un **concours de menu** permet aux enfants de créer leurs propres repas. Ceux retenus seront servis dans toutes les écoles publiques de la ville. Des menus spécifiques « **Zéro gâchis alimentaire** », eux aussi élaborés par les enfants et avec l'aide d'une diététicienne, cherchent à réduire au maximum la part des produits non consommés dans les assiettes servies.



→ Depuis septembre 2021, les barquettes dans lesquelles sont transportés les plats dans chaque école sont fabriquées en pulpe végétale (mais, bambou, coco...) ! **Moins de plastique, plus de biodégradable !**

→ La Ville de Trappes répond aux **préconisations de la loi EGalim** du 30 octobre 2018 (par exemple 50% de produits qualitatifs, dont au moins 20% labélisés bio), et va même au delà.



On a tous droit au bio

L'agriculture biologique respecte les systèmes et cycles naturels, maintient et améliore l'état du sol, de l'eau et de l'air, la santé des végétaux et des animaux, ainsi que l'équilibre entre ceux-ci.

- Tous les œufs : 100% bio
- Riz & semoule : majorité de bio
- Les laitages (fromages...) : majorité de bio



À Trappes c'est 30% de toutes les matières premières qui sont déjà bio, mais ce n'est pas le seul label qui certifie la qualité des produits servis aux enfants.

- Toute la volaille est française. Elle est aussi labellisée bio, ou Label rouge, ou « Bleu-blanc-cœur ».
- Les fruits sont bio, ou à « haute valeur environnementale », ou issue d'une production locale.



Traçabilité des viandes

Bœuf, volaille, agneau, mouton, porc : depuis le 1^{er} mars 2022, l'origine des viandes (pays de naissance, d'élevage et d'abattage) est affichée dans toutes les cantines.

Vous pouvez également les retrouver en ligne sur Trappes&Moi, dans la rubrique « Menus ».

- 100% des volailles servies (poulet, dinde) sont d'origine
- Pour la viande bovine, l'origine est presque à 100% , et pour une large part locale (moins de 200 km).
- La viande de porc, elle aussi, est à presque 100% .
- Au moins 90% des viandes sont d'origine française.

Des fruits & légumes moches, mais bons !



Concombre tordu, carotte trop grosse, fruit trop petit... Une forme inhabituelle, et voilà un produit qui sera difficilement vendu, alors que ses qualités nutritionnelles et gustatives sont identiques ! La Ville de Trappes s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et achète à des producteurs français des produits hors normes, pour les inclure dans la préparation des repas à la cuisine centrale « Les Marmitons ».

LE VÉGÉTARIEN, C'EST BON POUR TOUS !



Un repas végétarien, c'est une production de gaz à effet de serre et une consommation d'eau réduite de 20 à 30% par rapport à un repas traditionnel.

Bon pour la planète, bon pour la santé !

Les menus végétariens proposés sont aussi équilibrés que les menus traditionnels. **Ils contiennent notamment autant de protéines et d'énergie** : tout ce qui est nécessaire à la bonne croissance de votre enfant !

En maternelle comme en élémentaire, il est possible de réserver pour son enfant un menu végétarien chaque jour de la semaine.

Chaque lundi, un menu végétarien est servi à tous les enfants.

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
végétarien	végétarien	végétarien	végétarien	végétarien
	ou	ou	ou	ou
	viande	viande	poisson	viande poisson
				En alternance 1 semaine sur 2



À SAVOIR C'est le menu végétarien qui sera servi par défaut :

- en l'absence de choix au moment de la réservation,
- ou en cas de réservation hors délai.

Pour connaître le détail, vous trouverez sur Trappes&Moi et sur le site internet de la Ville le menu chaque mois. Vous pourrez choisir sur l'agenda des réservations et pour chaque jour en fonction des goûts de votre enfant le plat qui lui conviendra le mieux.

GROUPES SCOLAIRES ET ACCUEILS DU MERCREDI

Légende :

- École
- École avec un accueil le mercredi
- ◆ Accueil de loisirs
- ▲ Accueil du soir (Sand)
- Secteurs des accueils du mercredi

MATERNELLES

- 1 - Hélène Boucher
- 2 - Eugénie Cotton
- 3 - Anne Frank
- 4 - Irène Joliot-Curie
- 5 - Léo Lagrange
- 6 - Laurent Mourguet

ÉLÉMENTAIRES

- 7 - Louis Aragon
- 8 - Jules Ferry

MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

- 9 - Jean-Baptiste Clément
- 10 - Jean Cocteau
- 11 - Gustave Flaubert
- 12 - Jean Jaurès
- 13 - Paul Langevin
- 14 - Jean Macé
- 15 - Michel de Montaigne
- 16 - Louis Pergaud
- 17 - Auguste Renoir
- 18 - George Sand
- 19 - Stendhal
- 20 - Maurice Thorez
- 21 - Henri Wallon

ACCUEIL DU MERCREDI

- ◆ 22 - Petit gibus

ACCUEIL DU SOIR

- ▲ 23 - La fée qui court



LE MERCREDI

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE

6 sites d'accueil (selon l'école de l'enfant) :
M. de Montaigne, J. Cocteau, J. Ferry / I. Joliot-Curie, H. Wallon, J. Macé, Petit Gibus.

L'ACCUEIL DU MATIN

→ **de 7h30 à 8h20** comme les autres jours de la semaine

LES MATINÉES LUDO-ÉDUCATIVES DU MERCREDI MATIN



GRATUIT*

→ **de 8h30 à 11h30**

La Ville propose des **matinées ludo-éducatives pour apprendre autrement**, s'ouvrir sur le monde, s'initier aux sports, aux sciences, à l'informatique, aux langues, à la musique ou encore au théâtre...
Construites par cycles de plusieurs séances, elles sont encadrées par des animateurs, des professeurs, des prestataires ou des associations partenaires de la Ville. Il est demandé aux enfants de participer à l'ensemble des dates d'un cycle pour progresser.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DE L'APRÈS-MIDI

2 OPTIONS :

→ **de 11h30 à 18h30** avec repas

→ **de 13h30 à 18h30** sans repas

Ce temps permet aux enfants de se ressourcer et de partager des activités récréatives et ludo-éducatives.



Départ des enfants
en continu
à partir de 16 h 45

* 1 euro symbolique par an seulement

VACANCES SCOLAIRES

MATERNELLE
ÉLÉMENTAIRE

L'ACCUEIL DE LOISIRS

→ **de 7h30 à 18h30** du lundi au vendredi (sauf jours fériés)



Les enfants sont accueillis pour des activités ludo-éducatives et récréatives encadrées par des animateurs dans les centres de loisirs de la Ville.

Départ des enfants
en continu à partir de
16 h 45 (sauf en cas de sortie
organisée par le centre)

Vous pouvez réserver pour votre enfant jusqu'à **une semaine avant les vacances**, et ajuster selon vos besoins pendant toute la période de réservation.

Année scolaire 2022-2023	Vacances scolaires		Accueil de loisirs	
	Début des vacances	Reprise des cours	Ouverture des réservations	Fin des réservations
Rentrée des élèves		jeu 1 ^{er} sep		
Vacances de la Toussaint	sam 22 oct	→ lun 7 nov	sam 10 sep	→ dim 16 oct
Vacances de Noël	sam 17 déc	→ mar 3 jan	sam 5 nov	→ dim 11 déc
Vacances d'hiver	sam 18 fév	→ lun 6 mar	sam 7 jan	→ dim 12 fév
Vacances de printemps	sam 22 avr	→ mar 9 mai	sam 11 mar	→ dim 16 avr
Vacances d'été	sam 8 juil		ven 12 mai (pour juillet et août)	→ ven 24 juin (pour juillet) → lun 17 juil (pour août)

! L'accueil de votre enfant pendant les vacances scolaires est conditionné à une inscription dans les délais ! Il n'y a plus de dérogation possible, sauf situations exceptionnelles appréciées sur justificatif uniquement. Pour être sûr que votre enfant soit accueilli, ne laissez pas passer la date !

LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

TRAPPES S'ENGAGE
POUR LA RÉUSSITE
DE TOUS LES ENFANTS
ET ADOLESCENTS.



Le Programme de Réussite Educative est un service de la mairie qui propose des solutions individualisées aux enfants et adolescents de 2 à 18 ans qui cumulent plusieurs fragilités.

Trois référentes de parcours et un médiateur santé sont à votre écoute pour aider vos enfants, sur le plan scolaire, médical, ou dans d'autres domaines. Ils vous rencontreront et échangeront avec les professionnels qui connaissent vos enfants de manière à répondre à leurs besoins personnels.

Par exemple, la Réussite éducative permettra à vos enfants d'accéder aux soins, de s'inscrire à des activités sportives ou culturelles, d'être accompagnés dans leur orientation scolaire ou réussir leur insertion professionnelle.

Pour savoir si votre enfant peut bénéficier de la Réussite éducative, appelez au **01 30 16 43 83** ou écrivez à **reussite.educative@mairie-trappes.fr**.

Vidéo de présentation :



INSCRIPTION, RÉSERVATION ET PAIEMENT

Trappes & Moi



TRAPPES&MOI : L'ESPACE CITOYEN

Trappes&Moi est votre espace en ligne pour calculer votre quotient familial ainsi que pour vos inscriptions de la rentrée, la gestion d'activités (réservations et annulations).

Stable, pratique et moderne, vous retrouvez également sur Trappes&Moi de multiples fonctionnalités afin de faciliter vos démarches administratives ! Disponible depuis le site internet de la Ville, vous pouvez y accéder depuis votre navigateur internet, sur :

➔ trappes.fr/trappes&moi

L'APPLICATION TRAPPES&MOI

Vous pouvez également passer par l'application **Trappes&Moi** disponible pour vos smartphones et tablettes, Android comme iOS. Recherchez **Trappes&Moi** dans vos boutiques d'applications (Play Store ou App Store).



COMMENT M'INSCRIRE ?

Vous trouverez sur le site internet de la Ville un guide pas à pas et des vidéos de démonstrations sur l'utilisation et la création de votre espace.



UNE OFFRE ADAPTÉE À TOUTES LES FAMILLES

La dématérialisation permet d'automatiser et de simplifier bon nombre de formalités administratives. Pour autant, offrir cette liberté ne doit laisser personne dans la difficulté face à un outil mal ou non maîtrisé.

C'est pourquoi Trappes adapte son offre en mettant en place des ateliers d'initiation à Trappes&Moi, ainsi que des conseils et un accompagnement personnalisé.

Votre situation

La solution

Vous êtes à l'aise avec le numérique.



→ Vous pouvez effectuer toutes vos démarches vous-même directement en ligne via le site ou l'application **Trappes&Moi**.

Vous avez des questions ou certaines procédures vous échappent.



→ Les **tutoriels vidéo** vous permettront de mieux comprendre comment réaliser vos démarches.
→ Des **agents municipaux** sont également disponibles pour répondre à vos questions (à l'Hôtel de Ville ou au 01 30 69 17 23).
→ Vous pouvez aussi vous rendre sur l'école de votre enfant **rencontrer les animateurs** (calendrier des ateliers accessible sur le site internet de la Ville).

Vous avez des difficultés avec le numérique.



→ Vous pouvez prendre **rendez-vous** pour bénéficier d'un accompagnement adapté : toutes les démarches seront réalisées avec un agent qui vous montrera et vous explicitera chacune des étapes de l'inscription ou de la réservation et du calcul du quotient familial.

→ **01 30 69 17 23**



LA FICHE DE RENSEIGNEMENT

Pour chaque année scolaire, un dossier doit être complété et transmis à la Ville, pour chaque enfant. Vous pourrez effectuer toutes les démarches sur l'espace citoyen Trappes&Moi.

! NOUVEAU

Ce dossier se compose d'une **unique fiche de renseignement** et de ses pièces jointes :

- 1 > Justificatif de domicile.
- 2 > Selon les cas, les pages vaccinations du carnet de santé.

→ IMPÉRATIF

Cette démarche est **obligatoire** pour que l'enfant puisse être accueilli sur les activités, qu'elles soient payantes ou gratuites et doit être réalisée avant la première réservation d'activités (restauration, accueil de périscolaire...).

QF UNE TARIFICATION ADAPTÉE À VOS MOYENS

Une fois votre inscription réalisée, n'oubliez pas de faire **calculer votre quotient familial** ! En l'absence d'information sur votre niveau de ressources, vos activités seront facturées au tarif le plus élevé. Pour faire calculer votre quotient, vous aurez besoin de vous munir de :

- 1 > Votre dernier avis d'imposition sur le revenu.
- 2 > Votre attestation de paiement Caf (si vous êtes allocataire).

! RAPPEL

Baisse des revenus, changement de la composition familiale : si votre situation change en cours d'année, vous pourrez demander à faire recalculer votre quotient sans attendre la rentrée suivante (sous certaines conditions).



RÉSERVATION OU ANNULATION DES ACTIVITÉS

Il faut que la participation de votre enfant ait été réservée au préalable pour qu'il puisse participer à l'activité ! Cette réservation peut être réalisée à l'année, au mois, à la semaine ou pour des jours particuliers, grâce à Trappes&Moi.



Réservation / annulation à J-2 en période scolaire

Depuis la rentrée 2020, les réservations et les annulations sont possibles jusqu'à deux jours ouvrés avant la date retenue en période scolaire uniquement. En cas d'absence, pensez à annuler votre réservation dans les délais pour ne pas devoir la payer.

Limites de réservation en période scolaire :

Pour une activité prévue le :	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
je réserve ou j'annule au plus tard le :	jeudi précédent jusqu'à 8h	vendredi précédent jusqu'à 8h	lundi précédent jusqu'à 8h	mardi précédent jusqu'à 8h	mercredi précédent jusqu'à 8h

Réservations pour les périodes de vacances scolaires

Il est possible de réserver un accueil à la demi-journée avec ou sans repas. Les réservations à la journée incluent le repas. Le calendrier des réservations en accueil de loisirs est disponible en page 15 de ce guide et sur « Trappes&Moi ».



NOUVEAU

Si le centre de loisirs affiche complet au moment de votre réservation, votre enfant pourra être accueilli sur une autre structure de la Ville. Vous en serez informé par un message de la régie centrale, et pourrez décider d'annuler ou modifier votre réservation en conséquence.



LA FACTURATION ET LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue chaque mois, après la participation aux activités. Vous avez la possibilité de régler par vos factures par :

- Prélèvement automatique,
- Paiement en ligne par carte bancaire sur Trappes&Moi,
- Par chèque (par courrier ou en régie),
- Par paiement direct en régie, possible en :
 - carte bancaire,
 - chèque,
 - espèces (jusqu'à 300€),
 - Chèque Emploi Service Universel (sauf restauration scolaire jusqu'aux 6 ans de l'enfant).

Le prélèvement automatique, c'est la méthode la plus simple.

Une fois mis en place, vous serez prélevé après l'émission de factures. Il vous suffit de demander sur Trappes&Moi une autorisation de prélèvement, et de nous la retourner signée avec votre RIB.

Voici un exemple de calendrier de facturation, pour une prestation effectuée en janvier :

Mise en ligne de la facture et envoi d'une notification	Délai pour effectuer le paiement	Relance en cas de retard de paiement	Facture confiée au Trésor public pour recouvrement
6 février	entre le 6 février et le dernier jour de février	1 ^{er} mars	15 mars

Cas particuliers :

1 > En cas d'absence justifiée, le jour concerné ne vous sera pas facturé. Vous avez jusqu'à 5 jours pour transmettre votre justificatif, via Trappes&Moi.



2 > Vous avez réservé une activité qui n'a pu être assurée (fermeture exceptionnelle, grève...)? Vous ne serez pas facturé, et n'aurez aucune démarche à faire.

TARIFS

Les tarifs ont été définis par la Ville pour être abordables pour tous.

Avec un forfait annuel symbolique d'1 euro, votre enfant peut accéder :

- aux ateliers ludo-éducatifs du mercredi matin (maternelle et élémentaire).
- à l'étude et aux ateliers pour s'épanouir, juste après la classe en élémentaire.

Les accueils relevant d'une tarification en fonction du quotient familial :

Chaque famille se voit appliquer un tarif qui lui est propre et adapté à sa situation. Il est calculé à partir du quotient familial qui dépend des revenus et de la composition de la famille (parents isolés, nombre d'enfants...). Il est valable pour toute l'année scolaire. **Attention** : sans calcul le tarif maximum est appliqué.

Les modes de calcul des tarifs sont détaillés dans le règlement financier des activités périscolaires et de loisirs. Un simulateur est à votre disposition pour estimer vos tarifs : trappes.fr/simulateur-qf



MÉMO

Les tarifs maximums ont baissé pour préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes. Quelques exemples :

Activité	Avant 2020	Rentrée 2022
Cantine	6,05 € maximum	4,14 € maximum
Journée en centre de loisirs	18,50 € maximum	10,35 € maximum

Une dégressivité est appliquée pour les fratries utilisant le même service :

-10% pour le deuxième enfant, -15% à partir du troisième enfant.

LA MUNICIPALITÉ TOUJOURS ATTENTIVE À VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

Pour un couple de salariés percevant chacun 1650 euros par mois (le salaire médian), pour un enfant qui mange tous les jours à la cantine et inscrit à la journée le mercredi, **la facture a baissé d'environ 70 euros par mois** entre mai 2019 et mai 2022, alors que la hausse générale des prix (inflation) a été de +4,6%, sur la même période.

QUESTIONS DE SANTÉ

Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

En cas de problème de santé, un Protocole d'Accueil Individualisé est établi avec l'Éducation nationale. Il doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire. Ce PAI sera pris en compte par la Ville. Un rendez-vous entre la Ville et les parents aura lieu pour préciser les adaptations nécessaires pour assurer en toute sécurité l'accueil de l'enfant.

Les allergies alimentaires

Les enfants concernés peuvent être accueillis sur le temps de la pause méridienne. Si le PAI prévoit qu'ils apportent un panier repas, le tarif de l'activité « pause méridienne » sera réduit de **50%** par rapport à une inscription avec repas fourni par la Ville.

Situation de santé particulière

La Ville se fixe l'objectif d'accueillir tous les enfants sans discrimination, quelle que soit leur situation de santé ou de handicap. La Ville et les parents définissent ensemble un Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) qui précise les modalités d'accueil de l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins et à ses attentes sur les temps périscolaires et de loisirs.

RÈGLEMENTS

Les règlements des activités périscolaires et de loisirs, financier et du calcul du quotient sont disponibles sur le site de la Ville comme sur l'espace citoyen Trappes&Moi. Ils encadrent les bonnes pratiques pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les enfants.

En cas de non respect des règlements, l'accueil de votre enfant aux activités périscolaires pourra être suspendu.

VOS CONTACTS



Site de la mairie

trappes.fr



Espace citoyen «Trappes&Moi»

trappes.fr/trappes&moi



Hôtel de Ville

1, place de la République
CS 90544 - 78197 Trappes Cedex
01 30 69 17 00



Régie centrale

regie.centrale@mairie-trappes.fr
Tél 01 30 69 17 85 / 01 30 69 16 67



Direction des accueils de loisirs

secretariat.periscolaire@mairie-trappes.fr
01 30 69 17 73



Facebook

@VilleTrappes



Instagram

trappesofficiel



Twitter

@villedetrappes



YouTube

Villedetrappes

➔ Besoin d'un accompagnement pour vos réinscriptions ?

Jusqu'au 8 juillet, vous pouvez contacter le numéro dédié aux horaires d'ouverture de la mairie :

01 30 69 17 23

Des rendez vous individuels pourront vous être proposés pour vous accompagner.